



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

natation

Question écrite n° 58616

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des sports sur la pratique des sports à l'école. En effet, à l'heure de la rentrée scolaire, il la prie de bien vouloir lui faire connaître les intentions du Gouvernement pour encourager cet enseignement.

Texte de la réponse

Les programmes d'enseignement de l'école primaire publiés au Bulletin officiel n° 3 du 19 juin 2008 confirment la place essentielle de l'éducation physique et sportive de la maternelle au cycle 3. À l'école maternelle, les contenus d'enseignement sont précisés dans le domaine « Agir et s'exprimer avec son corps ». Aux cycles 2 et 3, les activités se réfèrent progressivement aux pratiques et à la culture sportive. 108 heures par an sont consacrées à l'éducation physique et sportive, ce qui correspond à une moyenne de trois heures hebdomadaires, l'enseignant restant libre de choisir la répartition horaire en fonction des contraintes locales et des projets de classe. L'éducation physique et sportive s'appuie sur quatre grands domaines de compétences : la réalisation d'une performance mesurée, l'adaptation des déplacements à différents types d'environnement, la coopération ou l'opposition individuelle et collective, la conception et la réalisation d'actions à visées expressive, artistique, esthétique. Cet enseignement s'inscrit dans le cadre d'une éducation globale à la santé, à la sécurité et à la citoyenneté, en référence au socle commun de connaissances et de compétences. Par ailleurs, l'accompagnement éducatif mis en place dans les écoles élémentaires relevant de l'éducation prioritaire depuis la rentrée scolaire 2008, dans le cadre de la dynamique « Espoir banlieues », offre aux élèves volontaires un temps supplémentaire de pratique sportive. Les activités sportives proposées prolongent les enseignements obligatoires d'éducation physique et sportive. Elles permettent aux élèves de découvrir et de s'initier à de nouvelles pratiques sportives notamment par l'intervention de l'association sportive scolaire et des clubs sportifs. Pour l'année scolaire 2008-2009, la pratique sportive représentait 11,9 % des heures consacrées à l'accompagnement éducatif.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58616

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 septembre 2009, page 8724

Réponse publiée le : 18 mai 2010, page 5546